

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SOLANGE BIAGGI / M. YVES MORAINÉ

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
31 Mars 2017**

OBJET : Vente publique de mobiliers d'exception stockés sur l'entrepôt - La Pomme à
Marseille

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 31 Mars 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- la mise à la réforme de l'ensemble des biens figurant dans l'annexe jointe au rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à confier au service des domaines de l'Etat l'expertise et la vente de ces biens.

La recette correspondante sera imputée au chapitre 77 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée